



## REGLEMENT PARTICULIER

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE – ALPES**

# **2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGUES**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2023 - COEFFICIENT 2  
CHAMPIONNAT LIGUE RHONE - ALPES**

**18 et 19 FEVRIER 2023**

**ORGANISE PAR L'ASA CENTAURE**

**Avec le concours des communes de LAMURE-SUR-AZERGUES – SAINT DIDIER SUR BEAUJEU –  
SAINT NIZIER D'AZERGUES – CLAVEISOLLES – LE PERREON - POULE LES ECHARMEAUX**

## **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

ASA CENTAURE - 15 Rue de la Mairie - 69210 LENTILLY

Tél. : 06.12.54.30.08 / 06.69.64.85.41

## 2<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGUES 18 ET 19 FEVRIER 2023

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **lundi 2 janvier 2023**

Ouverture des engagements : **mardi 3 janvier 2023**

Clôture des engagements : **jeudi 9 février 2023**

Parution du carnet d'itinéraire : **jeudi 9 février 2023**

**A TELECHARGER UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA CENTAURE**

Dates et heures des reconnaissances :

- **samedi 11 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,**
- **dimanche 12 février 2023 : uniquement de 14 h à 17 h 30 (strictement interdites en-dehors de cet horaire),**
- **samedi 18 février 2023 de 9 h à 13 h.**

Vérifications administratives le : **samedi 18/02/2023 de 14 h à 19 h**

Vérifications techniques le : **samedi 18/02/2023 de 14 h 15 à 19 h 15**

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **samedi 18 février 2023 à 18 h 00**

Publication des équipages admis au départ : **à l'issue de la première réunion du collège, le samedi 18/02/2023 vers 20h30.**

Départ de : **Lamure-sur-Azergues – 69870 - le dimanche 19 février 2023 à 8 h (1<sup>er</sup> concurrent)**

Publication des résultats le : **dimanche 19 février 2023, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent arrivé.**

Arrivée à : **Salle PLURALISTE** de Lamure-sur-Azergues (à partir de 16 h 10)

Vérification finale nécessitant un démontage : **dimanche 19 février 2023** (Taux horaire : 60 € TTC)

Publication des résultats du rallye le : **dimanche 19/02/2023 - Lieu : LAMURE-SUR-AZERGUES Salle Pluraliste**

Remise des prix le : **dimanche 19 février 2023** Lieu : Salle Pluraliste – Lamure-sur-Azergues

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CENTAURE organise le 2<sup>ème</sup> Rallye régional de la Haute Vallée d'Azergues en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 22 novembre 2022 sous le numéro **R1** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **19** en date du 22 novembre 2022.

#### *Comité d'Organisation*

ASA CENTAURE

Secrétariat du Rallye - Adresse : ASA CENTAURE – 15 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY

Téléphone : 06.12.54.30.08 / 06.69.64.85.41

Mail : [contact@asacentaure.com](mailto:contact@asacentaure.com) - Site Internet : [asacentaure.com](http://asacentaure.com)

Permanence du Rallye (**PC**) : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues – 69870

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur du Comité	M.	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Louis Jean VILLARD	Licence n° 12774
Commissaires Sportifs	Mme Catherine DESHAYES	Licence n° 220855
	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n° 243696
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Geneviève VILLARD	Licence n° 12778
Directeur de Course	M. Daniel BERTHON	Licence n° 1621
Directeur de Course Adjoint	M. Jean Luc DESHAYES	Licence n° 61305
Directeur de Course Adjoint et VHC	M. Daniel VERNET	Licence n° 147321
Directeurs de Course Délégués ES 1	M. Pascal MAGNE	Licence n° 43098
	M. Pascal LAFOND	Licence n° 227446
Directeurs de Course Délégués ES 2	M. Laurent BENOIT	Licence n° 46771
	Mme Emilie TRAMONT	Licence n° 179234
Responsable des Commissaires	M. Patrick SOUVY	Licence n° 236778
	M. Christian REVERCHON	Licence n° 20496
Commissaire Technique responsable	M. Alain BILLOUD	Licence n° 13082
Commissaires Techniques adjoints	M. Yannick BOSSEAU	Licence n° 223616
	M. Alain PETITON	Licence n° 2732
Commissaire Techniques responsable–V.H.C.	M. Jean Claude CARRE	Licence n° 13049
Médecin chef		
Responsable Chargée Relations Avec Concurrents	Mme Corinne BEFFY	Licence n° 27682
C. R. A. C. – V.H.C.		Licence n°
C. R. A. C. – Parc de Regroupement	M. Fabien PASCAL	Licence n° 154264
Voiture Tricolore	M. Thierry HERITIER	Licence n° 1713
	Mme Nathalie PERRIN	Licence n° 1716
Voiture Info Sécurité	M. Michel BATHELOT	Licence n° 27154
	M. Michel LAURENCIN	Licence n° 181816
000	M. Guillaume REVEL	Licence n° 327786
	Mme Clothilde FONTERET	Licence n° 327929
00	M. Franck VIAL	Licence n° 222086
	M. Christian REVERCHON	Licence n° 20496
0 MODERNE	M. Julien SAUNIER	Licence n° 145617
	M. Fred VAUCLARE	Licence n° 34812
0 VHC	M. Jean Marc PETIT	Licence n° 193773
	M. Florentin DESPERRIER	Licence n° 230020
0 VHRS		
Voiture Damiers	M. Fernand VERRIERE	Licence n° 6123
	Mme Marie Noëlle FAURE	Licence n° 20376
Chargé des relations avec la presse	M. Emmanuel PERRIER	Licence n° 259999
Chronométreurs – Classements - Informatique	LC CHRONO	
Speaker	M. Henri BRUYERE	Licence n° 244347

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES compte pour :

- la **COUPE DE France DES RALLYES 2023 – Coef. 2,**
- le **CHAMPIONNAT Ligue Rhône Alpes 2023**

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux vérifications seront consultables sur le site : **asacentaure.com**.

Vérifications Administratives :

Le samedi 18 février 2023 de 14 h à 19 h – Lieu : Salle PLURALISTE de Lamure-sur-Azergues.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence 2023, le passeport technique et la fiche d'homologation de leur véhicule.

Vérifications Techniques :

Le samedi 18 février 2023 de 14 h 15 à 19 h 15 – Lieu : Garage du Gravier (Agent PEUGEOT) - 87 Impasse des Pompiers à Lamure /Azergues

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RONZON – RD 385 – Lamure-sur-Azergues

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 €.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants sera affichée après validation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Lieu : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement dûment complétée à télécharger sur le site de l'ASA CENTAURE,

**OU**

à remplir informatiquement sur le site <https://engagement.ffsa.org> (également à adresser par courrier)

La demande d'engagement doit parvenir avant le **jeudi 09 février 2023**, (cachet de la poste faisant foi), accompagnée **des photocopies des permis de conduire et des licences pilote et copilote** à :

**ASA CENTAURE – 15 Rue de la Mairie – 69210 LENTILLY**

**Chèque à établir à l'ordre de l'ASA CENTAURE ou paiement par virement (voir IBAN ci-dessous) \* :**

**Banque : Banque Rhône-Alpes**

**RIB : 10468 02293 11250900200 18**

**IBAN : FR76 1046 8022 9311 2509 0020 018**

**BIC : RALPFR2G**

**\* Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.**

**Tout engagement reçu sans règlement des droits d'inscription ne sera pas pris en compte.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures toutes catégories confondues (Moderne – VHC-VHRS).

Si à la date de clôture des engagements, le nombre d'inscrits enregistrés est inférieur à **75**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- prix spécial équipage 100 % ASA CENTAURE : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**
- **Il sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par voiture pour le transpondeur. Chèque à l'ordre de LC CHRONO.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve. La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours avant le départ du rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

### **3.2P. EQUIPAGES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA (Ordre de départ : VHC – Moderne - VHRS).*

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VEHICULES AUTORISES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

**Selon groupes FFSA en vigueur depuis le 21 juillet 2021.**

### **4.2P. PNEUMATIQUES**

Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé : **Z.I. de Lamure-sur-Azergues.**

Mise en place le **samedi 18 février 2023 à partir de 14 h 00.**

L'équipage est responsable de ses véhicules d'assistance, et devra, à l'issue du rallye, laisser un emplacement propre.

### 5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

**5.1.1.** Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4. du présent règlement.

**5.1.6** A tout moment du rallye, la constatation de :

- L'absence d'un seul panneau de portière, d'une seule plaque de rallye ou d'un numéro d'identification entraînera une pénalisation de 160 € par constat,
- L'absence simultanée des 2 panneaux de portière, plaques de rallye ou numéros d'identification entraînera la disqualification.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la HAUTE VALLEE D'AZERGUES représente un parcours de **165,620 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40,00 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 : Lamure-sur-Azergues / Col de La Croix Rozier : **8,58 km**
- ES 2 – 4 : Saint Didier sur Beaujeu / Col de la Casse Froide : **7,13 km**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 11 février 2023 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
- **Dimanche 12 février 2023 : uniquement de 14 h à 17 h 30 (strictement interdites en-dehors de cet horaire),**
- samedi 18 février 2023 de 9 h à 13 h

**Road Book : à télécharger sur le site ASA CENTAURE à partir du jeudi 09/02/2023 à 13 h**

Des contrôles lors des reconnaissances seront effectués.

**Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains des communes traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.**

### 6.2.7P PENALITES (reconnaisances)

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 6.3.P CARNET DE CONTROLES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 6.4.P CIRCULATION

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 7.1.P DEPART

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 7.4.P CONTROLE DE REGROUPEMENT

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 7.5.P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

**7.5.18.3P** Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 février 2023 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

**Lieu** : salle Polyvalente – Lamure-sur-Azergues

Nbre partants	GENERAL	GROUPES 3 partants minimum	CLASSES				
			1	2 - 3	4 - 6	7 - 9	10 et +
1 <sup>er</sup>	400 €	200 €	100 €	150 €	330 €	350 €	350 €
2 <sup>ème</sup>	200 €				150 €	200 €	250 €
3 <sup>ème</sup>	100 €					100 €	150 €
4 <sup>ème</sup>							100 €
1 <sup>ère</sup> Féminine	120 €						

Les 3 premiers du Général et les 3 premiers de chaque Classe recevront une coupe, les coupes ne sont pas cumulables.

**Les chèques correspondants aux prix distribués seront expédiés par courrier sous 10 jours.**